







# **TABLE DES MATIÈRES**

MOT DE LA DIRECTION	3
LE PROGRAMME EN BREF	4
Types de produits électroniques visés	4
Membres	4
Points de dépôt officiels	4
Autres services de collecte	5
ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION	6
Campagne publicitaire	6
Campagne destinée aux industries, commerces et institutions (ICI)	7
Relations publiques	7
Autres initiatives	7
Notoriété du Programme et impact sur la population	8
RÉSULTATS 2024	9
Quantité de produits récupérés et taux de récupération	9
Traitement des produits	11
Disposition des matières	13
Plan de redressement	14
Bilan financier	16

Ce document est présenté conformément au paragraphe 8.1 de l'article 5 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

Les données financières qui y sont présentées ont été auditées par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., alors que les données portant sur la quantité de produits récupérés et sur les taux de récupération sont tirées du rapport d'audit effectué par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

# **MOT DE LA DIRECTION**

L'année 2024 a été remplie de défis et marquée de belles réussites! C'était la première année complète d'activités de l'ARPE-Québec suivant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement. En tant que programme officiel, assurer notre conformité et celle des quelque 1 800 membres que nous représentons est plus que jamais une responsabilité importante.

Ainsi, conformément à nos obligations, nous avons effectué le suivi des entreprises qui exercent des activités de récupération et de valorisation en dehors du cadre de notre programme, et qui se sont inscrites au « registre des produits électroniques ». L'exercice de validation, de consolidation et de compilation des données reçues en vue de produire nos rapports et d'assurer la fiabilité des résultats est à la fois complexe et rigoureux.

Nous avons également amorcé la mise en place des actions prévues au plan de redressement déposé à RECYC-QUÉBEC en juillet 2024 pour améliorer certains taux de récupération. Parmi celles-ci, notons l'optimisation de notre programme d'échantillonnage, l'acquisition des actifs de l'entreprise Electrobac qui se spécialisait dans la collecte de petits appareils électroniques, ainsi que le lancement d'une campagne publicitaire portant spécifiquement sur ces produits, notamment les cellulaires.

Sur le plan de la performance, plus de 19 400 tonnes métriques de vieux produits électroniques ont été récupérés en 2024 et dirigés vers le réemploi ou le recyclage. Les taux de récupération sont en hausse dans toutes les catégories de produits et nous atteignons les cibles prescrites sauf pour les systèmes audio/vidéo portables/personnels, comme les baladeurs, les lecteurs MP3, les appareils photo numériques, les caméscopes, les mini consoles de jeu vidéo portatives et les montres intelligentes. Nous le constatons depuis plusieurs années, certains types de produits sont plus difficiles à récupérer, soit parce qu'ils sont plus petits et donc moins encombrants ou parce qu'ils ont une valeur résiduelle et font l'objet d'un fort marché parallèle.

D'où l'importance de rappeler à la population québécoise les bénéfices d'adopter des comportements écoresponsables et de participer au Programme. S'il est vrai qu'une saine gestion des matières résiduelles passe par la réduction à la source et le réemploi, il est aussi vrai que la récupération des ressources non renouvelables contenues dans les produits en fin de vie utile contribue également à l'économie circulaire.

Forts de notre expérience, nous sommes prêts à relever les défis qui se présenteront assurément en 2025. Nous l'avons fait par le passé et nous le ferons encore. Le *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques* est un modèle qui se démarque et dont nous pouvons être fiers.

### **Dominique Levesque**

Directrice générale

# PLUS DE 150 TYPES DE PRODUITS ACCEPTÉS

PLUS DE 1800 MEMBRES



# LE PROGRAMME EN BREF

# Types de produits électroniques visés

Plus de 150 types de produits électroniques sont visés par la réglementation québécoise et acceptés dans le cadre du Programme:

- Dispositifs d'affichage
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Ordinateurs de bureau
- Ordinateurs portables
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels
- Systèmes audio/vidéo non portables
- Ensembles de cinéma maison
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules

Pour la liste détaillée des produits acceptés, cliquer ici.

# **Membres**

L'ARPE-Québec compte plus de 1 800 membres, soit des fabricants, distributeurs et détaillants de produits électroniques visés et mis en marché au Québec. Pour la liste complète, <u>cliquer ici</u>.

# Points de dépôt officiels

Il existe au Québec quelque 1 000 points de dépôt officiels où il est possible d'apporter les vieux produits électroniques. Pour accéder à notre outil de localisation, <u>cliquer ici</u>.

Au sein de notre réseau, nous retrouvons de nombreux écocentres et garages municipaux, plusieurs détaillants d'appareils électroniques et divers autres organismes et entreprises.









# Autres services de collecte

En plus de ses points de dépôt officiels, l'ARPE-Québec offre des services de collecte sur place aux industries, commerces et institutions. Elle participe aussi à des collectes ponctuelles organisées par des municipalités et certains partenaires pour la population générale. Bien que nous ayons constaté une baisse du nombre de ce type d'événements en 2024, il est intéressant de noter que le tonnage moyen récupéré par jour de collecte (803 kg) a connu une hausse importante de 36 % par rapport à l'an dernier.

Par ailleurs, nous avons organisé encore cette année, avec la collaboration de notre partenaire de longue date, Cadillac Fairview, notre grande collecte de **Serpuariens**<sup>MD</sup> dans les stationnements des trois centres commerciaux CF Carrefour Laval, CF Fairview Pointe Claire et CF Promenades St-Bruno. L'événement a attiré plus de 2 200 visiteurs et plus de 50 tonnes de produits électroniques ont été récupérés.

### Territoire nordique québécois

L'ARPE-Québec a également poursuivi ses efforts pour améliorer la récupération des produits électroniques dans les villages nordiques du Nunavik et les résultats sont très satisfaisants. Cinq collectes (une de plus qu'en 2023) ont été effectuées, permettant de recueillir plus de 7,6 tonnes de produits, soit presque le double de l'an dernier.

Le déploiement du programme dans ces territoires représente tout un défi, mais grâce aux efforts de tous les intervenants, l'offre de services de récupération devient une réalité. Les travaux importants effectués en 2024 ont certes eu un impact positif. La construction de deux nouveaux écocentres a été terminée et celle d'un troisième est en cours. Rappelons que l'objectif est que chaque village ait éventuellement son propre écocentre.

C'est aussi avec beaucoup d'intérêt et de fierté que l'ARPE-Québec a participé en août 2024 au Colloque sur la gestion des matières résiduelles et de la contamination organisé par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador. Ce fut une excellente occasion de promouvoir le recyclage des produits électroniques en fin de vie utile et d'établir de solides relations avec cette population plus difficile à joindre.

# ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION

Ayant le mandat d'informer, de sensibiliser et d'éduquer ses différentes clientèles en matière de récupération et de valorisation des produits électroniques, l'ARPE-Québec a poursuivi ses efforts en 2024. Voici un survol des principales activités sur le plan des communications.

# Campagne publicitaire

Pour notre campagne publicitaire 2024, nous avons misé sur la nostalgie, car bien que la technologie évolue constamment, les souvenirs restent. Nous avons donc choisi de créer une ode aux appareils électroniques qui permettent d'écouter de la musique et qui ont meublé nos vies au cours des 50 dernières années.

Tout le créatif – les scènes, les couleurs et la musique – a été pensé dans le but de susciter une émotion ou un souvenir chez notre public cible, soit les adultes de 35 ans et plus. Sur une trame sonore entraînante rappelant un grand succès de la chanson québécoise, des appareils électroniques se succèdent en fiers ambassadeurs de leur époque respective – du tourne-disque à la tablette, en passant par le baladeur et les lecteurs de cassettes ou de disques compacts.

Cette évolution technologique ne pouvant que se poursuivre, il est d'autant plus nécessaire de rappeler l'importance de recycler ces appareils lorsqu'ils ne peuvent plus être utilisés, parce que recycler ses **Serpuariens**<sup>MD</sup>, ça sert pas à rien!

Lancée en avril 2024, cette campagne a été diffusée en français sur de multiples plateformes, y compris à la télé, à la radio et sur divers médias numériques. Des créatifs particuliers ont aussi été développés pour joindre les personnes de 18-34 ans ainsi que les anglophones. Ces derniers ont également été exposés à des annonces radio.













# Campagne destinée aux industries, commerces et institutions (ICI)

Concentrée à l'automne 2024 et déployée dans les deux langues, la campagne ICI visait à faire connaître les services offerts aux entreprises dans le cadre de notre programme.

Maximisant des placements numériques sur le réseau Google, sur les propriétés de La Presse et sur le fil d'actualité de LinkedIn, cette campagne ciblait les entreprises du secteur tertiaire de 5 à 250 employés dans les régions métropolitaines de Montréal et Québec, et plus particulièrement les PME.







# Relations publiques

Sur le plan des relations publiques, notre fidèle porte-parole, Martin Carli, a continué de diffuser notre message auprès de la population québécoise. De nombreuses entrevues, une lettre ouverte publiée dans le cadre du Jour de la Terre et un communiqué de presse diffusé à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets nous ont permis d'attirer l'attention des médias et d'obtenir une très belle visibilité.

Tout en invitant les Québécoises et les Québécois à recycler leurs **Serpuariens**<sup>MD</sup>, nous avons souligné l'importance de récupérer les vieux cellulaires et autres petits appareils électroniques qui ne peuvent plus être utilisés, puisque ces produits sont souvent oubliés au fond d'un tiroir.

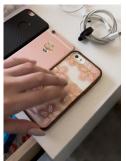
# **Autres initiatives**

Campagne publicitaire spéciale — Comme nous l'indique nos sondages, les adultes âgés de 18 à 34 ans sont les personnes qui possèdent le plus de petits appareils électroniques. Nous avons donc déployé des efforts particuliers de sensibilisation auprès de cette tranche d'âge dans le but d'augmenter les taux de récupération de ces produits. Nous avons lancé une campagne publicitaire spéciale visant à encourager ce public cible à recycler ce type d'appareils lorsqu'ils ne peuvent plus être utilisés et à les déposer dans les électrobacs, ces conteneurs spécialement conçus à cet effet.

Plusieurs capsules vidéo ont été diffusées sur YouTube, Netflix, Spotify, Facebook, Instagram, Snapchat et TikTok; de même que sur les plateformes numériques de Radio-Canada et en affichage numérique dans les campus universitaires.

Marketing de contenu — Toujours dans le but d'encourager la récupération des cellulaires et autres petits appareils électroniques, mais auprès de la population générale, nous avons publié un article commandité dans la section Hublo du Journal de Montréal.









# **DES QUÉBÉCOIS**

sont d'avis qu'il est

### **IMPORTANT**

de se départir de ses vieux produits électroniques en passant par un PROGRAMME DE RECYCLAGE OFFICIELLEMENT RECONNU.



**82**%

# DES QUÉBÉCOIS

affirment

# SAVOIR COMMENT SE DÉPARTIR

de leurs vieux produits électroniques de façon

ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE.

# Notoriété du Programme et impact sur la population

Encore cette année, l'ARPE-Québec a sondé la population québécoise afin de mieux comprendre les connaissances et les comportements en matière de recyclage des produits électroniques.

Sur le plan de la notoriété, le Programme a atteint un niveau de notoriété de 75 % en 2024. Néanmoins, nous constatons que les Québécois sont encore nombreux à conserver de vieux appareils à la maison:



des Québécois possèdent au moins un produit électronique brisé, désuet, démodé ou non utilisé à la maison.



des Québécois souhaitent se débarrasser d'au moins un de ces vieux produits électroniques.



des Québécois ont l'intention de recycler au moins un de ces vieux produits électroniques au cours des prochains mois.

Parmi les autres indicateurs que nous suivons année après année, les résultats sont une fois de plus encourageants:

- Tout comme l'an dernier, la quasi-totalité des Québécois (98%) sont d'avis qu'il est important de se départir de ses vieux produits électroniques en passant par un programme de recyclage officiellement reconnu.
- Encore une grande majorité de Québécois (82%) affirment savoir comment se départir de leurs vieux produits électroniques de façon écologiquement responsable:
  - En les apportant dans un endroit qui accepte les produits électroniques aux fins de recyclage (81%);
  - En les apportant chez un détaillant qui vend des produits électroniques et qui les accepte aux fins de recyclage (43 %).

# **RÉSULTATS 2024**

Données tirées du rapport d'audit effectué par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Rappel: Conformément au Règlement, les taux de récupération prescrits sont des cibles de « récupération » et non de « recyclage ». Un taux de récupération représente donc le rapport entre la quantité récupérée au cours d'une année donnée et la quantité mise en marché au cours d'une année de référence antérieure déterminée par le Règlement. Ainsi, les taux de récupération atteints reflètent la participation de la population et des entreprises au Programme.

L'ARPE-Québec joue un rôle important dans l'atteinte des taux de récupération, notamment par ses efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que par le déploiement d'un vaste réseau de points de dépôt officiels facilement accessibles, et ce, gratuitement partout en province.

# Quantité de produits récupérés et taux de récupération

Catégorie de produits			Quantité récupérée en 2024 (unités)	Taux de récupération atteint en 2024 (%)	Taux de récupération prescrit en 2024 (%)
1- Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et tablettes			609 677	40,1	40
Quantité mise en marché en 2024 (unités)		1 583 178			
Quantité mise en marché de l'année de référence (unités)	2019	1 522 198			
2- Dispositifs d'affichage			755 638	73,0	40
Quantité mise en marché en 2024 (unités)		1120130			
Quantité mise en marché de l'année de référence (unités)	2014	1 034 547			
3-Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau			272 792	77,4	40
Quantité mise en marché en 2024 (unités)		325 064			
Quantité mise en marché de l'année de référence (unités)	2019	352 307			
4-Appareils cellulaires, téléphones conventionnels, téléavertisseurs et répondeurs téléphoniques			674 733	31,9	25
Quantité mise en marché en 2024 (unités)		1 836 420			
Quantité mise en marché de l'année de référence (unités)	2021	2 114 643			
5-Systèmes audio/vidéo portables/personnels			662 482	13,8	25
Quantité mise en marché en 2024 (unités)		3 275 587			
Quantité mise en marché de l'année de référence (unités)	2019	4 790 904			
6-Systèmes audio/vidéo non portables			1 920 936	194,0	40
Quantité mise en marché en 2024 (unités)		1 212 187			
Quantité mise en marché de l'année de référence (unités)	2019	990 053			
7- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo			1 633 198	S. O.	s. o.
Quantité mise en marché en 2024 (unités)		5 535 799			
Quantité mise en marché de l'année de référence (unités)	s.o.	s.o.			

Les taux de récupération de 2024 ont tous augmenté par rapport à l'an dernier et toutes les cibles réglementaires prescrites sont atteintes, sauf pour la catégorie 5. Il est effectivement plus ardu de récupérer les petits appareils électroniques, car les gens sont moins enclins à s'en départir rapidement puisqu'ils n'encombrent pas la maison. Certaines personnes souhaitent aussi les conserver pour un éventuel usage.

Par ailleurs, bien que les taux prescrits soient atteints dans les catégories 1 et 4, la récupération des produits ayant une valeur résiduelle et pour lesquels il existe un très fort marché parallèle, comme les ordinateurs et les cellulaires, demeure difficile.

Ces résultats positifs s'expliquent notamment en raison des éléments suivants.



### Efforts de sensibilisation et actions menées par l'ARPE-Québec

Que ce soit dans le cadre de ses activités régulières ou de son plan de redressement, plusieurs initiatives mises en l'avant en 2024 et décrites dans le présent rapport ont contribué à l'augmentation des taux de récupération de tous les types de produits électroniques visés par le Règlement.

### Comportements de la population et impondérables

- Type de produits: Les taux de récupération sont en lien étroit avec le type de produits apportés par la population dans les points de dépôt. Les nouvelles technologies amènent de plus en plus les consommateurs à remplacer des produits électroniques non portables par des appareils plus petits et multifonctionnels.
- Quantité de produits: Les inondations survenues dans de nombreuses régions du Québec après des pluies record à l'été 2024 ont forcé la population à se départir d'une plus grande quantité de produits électroniques, et particulièrement des plus gros appareils qui se trouvaient dans les sous-sols.

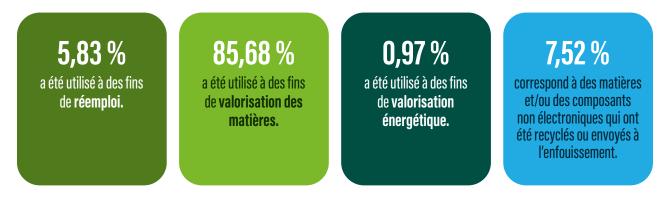
### **Exigences réglementaires**

- Quantité de produits mis en marché: Conformément au Règlement, le calcul des taux de récupération s'effectue en fonction de la quantité de produits mis en marché au cours d'une année de référence donnée, laquelle peut varier d'une catégorie de produits à l'autre et d'une année à l'autre.
- Suivi des entreprises qui exercent des activités de récupération et de valorisation en dehors du cadre de notre programme: Conformément au Règlement, nous avons effectué un suivi serré des entreprises qui exercent des activités de récupération et de valorisation de produits électroniques en dehors du cadre de notre programme et avons compilé les données reçues de la part de ces sources externes admissibles. Cet exercice a permis d'obtenir un portrait plus représentatif des quantités récupérées par leurs activités en 2024.

# Traitement des produits

Résultats basés sur les volumes récupérés en 2024 dans le cadre du Programme, lesquels sont audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

La totalité (100 %) des produits récupérés en 2024 par l'ARPE-Québec ont été traités conformément aux méthodes de gestion reconnues par le Règlement. Sur le volume de produits récupérés:



Voir ci-dessous pour plus de détails sur ces méthodes de gestion.

Il est important de préciser qu'aucun produit électronique récupéré dans le cadre du programme de l'ARPE-Québec n'est envoyé à l'enfouissement. Résolument engagés à éviter tout résidu ultime dirigé vers l'enfouissement, nous demeurons bien entendu tributaires du type de produits qui sont apportés dans nos points de dépôt. Si la population y dépose davantage de produits non visés ou non recyclables, il sera plus difficile de réduire la proportion de ce qui sera envoyé à l'enfouissement. D'où l'importance de sensibiliser la population à bien trier les produits et à les acheminer aux filières de recyclage appropriées.

### Réemploi

Ce pourcentage comprend les produits traités par les recycleurs approuvés dans le cadre du programme; par les entreprises de réemploi partenaires de l'ARPE-Québec (p. ex.: Insertech) et par les points de dépôt autorisés à faire le réemploi de certains produits sans support de stockage de données (p. ex.: Renaissance).

Sur l'ensemble des produits récupérés, toutes catégories confondues, cela représente plus d'un demi-million d'appareils. Ce n'est pas rien! Nous travaillons avec nos partenaires afin de maximiser la performance de cette activité, mais il faut reconnaître que les produits, selon leur type, n'ont pas tous le même potentiel de réemploi. Certains appareils, même encore fonctionnels, ont peu de chance de trouver preneur.

Il importe aussi de souligner que le geste de donner un appareil dont on ne se sert plus à des membres de la famille, à des amis ou à un organisme de charité est une forme de réemploi que l'ARPE-Québec encourage, mais qui malheureusement ne peut être comptabilisée dans nos résultats.

### Valorisation des matières

La valorisation des matières consiste à récupérer et à transformer les matières contenues dans les produits électroniques en matériaux réutilisables. S'il est vrai qu'une saine gestion des matières résiduelles passe par la réduction à la source et le réemploi, il est aussi vrai que la récupération des ressources non renouvelables contenues dans les produits électroniques en fin de vie utile contribue également à l'économie circulaire.

Au cours de ce processus, différentes technologies sont utilisées pour trier et séparer les matières premières telles que le verre, le plastique et les métaux, comme l'or, l'argent et le cuivre, lesquels peuvent être utilisés encore et encore sans jamais perdre leurs propriétés. La valorisation des matières permet donc de récupérer de précieuses ressources non renouvelables au lieu d'avoir à les extraire du sol.

Une fois réinsérés dans la chaîne d'approvisionnement manufacturière, ces matériaux serviront à fabriquer de nouveaux produits de toutes sortes. Les possibilités n'ont de limites que notre imagination, puisqu'on retrouve ces matériaux dans une multitude d'autres articles. Par exemple, le verre concassé peut servir à la composition de ciment ou de céramique. Pour sa part, l'or, excellent conducteur d'électricité qui résiste bien à la corrosion, peut se retrouver dans les circuits électroniques de certains dispositifs de sécurité, comme les coussins gonflables dans les voitures.

### Valorisation énergétique

La valorisation énergétique consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des matières et/ou des composants sous forme de chaleur ou d'électricité.

### **Autres dispositions et enfouissement**

Les autres dispositions sont des méthodes de gestion des matières et/ou des composants non électroniques (p. ex.: papier d'imprimante, rubans magnétiques, bois contenant de la colle, papier plastique d'emballage, étuis de cuir, etc.). Certains de ces matériaux sont recyclables, d'autres pas.

Selon le cas, nous utilisons la méthode de gestion la plus appropriée pour en disposer. Cependant, il est difficile de pouvoir distinguer les matériaux qui sont effectivement valorisés (p. ex.: le papier) de ceux qui, faute de filière de recyclage officielle, sont malheureusement dirigés vers l'enfouissement (p. ex.: le bois contenant de la colle, lequel est utilisé dans la fabrication de plusieurs haut-parleurs à boîtier), d'où le regroupement sous la mention « Autres dispositions et enfouissement ».

# Disposition des matières

Ce tableau présente la proportion des matières et/ou des composants récupérés et traités en 2024 dans le cadre du programme. Il décrit aussi le traitement que subit chaque matière et/ou composant et indique sa destination finale. La proportion varie en fonction des types de produits qui sont apportés dans nos points de dépôt officiels et de leur composition qui évolue au fil des ans.

Matière/ Composant Proportion	Traitement	
Verre plombé 7,93	Les tubes sont manuellement et/ou mécaniquement séparés ou sont nettoyés et traités en morceaux pour utilisation dans la fabrication du verre, ou sont fondus pour la récupération du plomb.	Canada États-Unis
Plastiques 20,52	Les plastiques sont manuellement et/ou mécaniquement séparés. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et transformés en granules réutilisables; les plastiques non identifiables sont employés comme substitut de combustion dans le processus de fonte du métal, utilisés dans la production d'autres combustibles ou acheminés à l'enfouissement.	
Métaux ferreux 32,48	Les métaux sont manuellement et/ou mécaniquement séparés et fondus pour la récupération.	Canada États-Unis
Métaux en mélange 13,60	Les métaux sont manuellement et/ou mécaniquement séparés et fondus pour la récupération.	Canada États-Unis
Circuits imprimés 4,49	Les circuits imprimés sont manuellement et/ou mécaniquement séparés et fondus pour la récupération des métaux précieux. Les plastiques, quant à eux, sont utilisés comme un substitut de combustion dans le processus de fonte.	Canada États-Unis Japon
Autres matières/ composants 3,97	Les autres matières/composants sont manuellement et/ou mécaniquement séparés et dirigés vers les filières de recyclage appropriées; gérés dans un processus de valorisation énergétique ou acheminés à l'enfouissement.	Canada États-Unis
Verre non plombé, bois, métaux non ferreux, métaux précieux, poussières, piles, cartouches d'encre et encre, lampes au mercure, fils/câbles, éthylène glycol, déchets La proportion de chacune de ces matières ou composants est de moins de 3 %.	Le verre non plombé est manuellement séparé et récupéré pour utilisation future ou est utilisé dans un processus de fonte et comme un substitut au « silica flux ».  Le bois est séparé manuellement et géré dans un processus de valorisation énergétique ou acheminé à l'enfouissement.  Les métaux sont manuellement et/ou mécaniquement séparés et fondus pour la récupération.  Les poussières sont mécaniquement collectées et fondues afin de récupérer les métaux.  Les piles sont séparées mécaniquement pour la récupération des métaux.  Les cartouches d'encre sont nettoyées et remises à neuf pour le réemploi ou sont récupérées pour la valorisation énergétique.  Les lampes au mercure sont mécaniquement traitées et séparées en verre, métal et poudre de phosphore. La poudre de phosphore est traitée afin de récupérer le mercure. Le métal et le verre sont récupérés pour utilisation future.  Les fils/câbles sont manuellement et/ou mécaniquement séparés et fondus pour la récupération du métal. Les plastiques sont utilisés comme substitut de combustion dans le processus de fonte ou mécaniquement séparés et acheminés à l'enfouissement.  Le glycol est manuellement drainé des tubes et raffiné pour utilisation future.  Les déchets sont manuellement séparés et acheminés à l'enfouissement.	Canada États-Unis

<sup>1.</sup> Afin d'assurer le traitement sûr et sécuritaire de tous les produits récupérés dans le cadre de son programme, l'ARPE-Québec collabore uniquement avec des entreprises approuvées par le <u>Bureau de la qualification des recycleurs</u> (BQR). Ainsi, tout le processus, de la réception jusqu'au traitement définitif de la matière (c.-à-d. du recycleur primaire jusqu'à tous les autres transformateurs en aval), est conforme aux normes de recyclage des produits électroniques en vigueur au Canada, soit la <u>NRPE 2025</u> et la <u>norme internationale R2</u>. Tous les recycleurs primaires sont situés au Québec. Cependant, afin d'assurer le traitement approprié de toutes les matières et/ou composants provenant des produits électroniques, ils travaillent également avec des transformateurs en aval qui sont eux aussi approuvés par le BQR. De plus, conformément aux normes en vigueur, il est interdit à tous les recycleurs participant au programme de l'ARPE-Québec d'exporter des produits électroniques ou des substances préoccupantes vers des pays non membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

# Plan de redressement

En raison des taux de récupération de 2023, et conformément au Règlement, l'ARPE-Québec a préparé et déposé en 2024 un plan de redressement pour les trois catégories de produits n'ayant pas atteint les cibles prescrites, soit la catégorie 1 « Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et tablettes », la catégorie 4 « Appareils cellulaires, téléphones conventionnels, téléavertisseurs et répondeurs téléphoniques » ainsi que la catégorie 5 « Systèmes audio/vidéo portables/personnels ». Ce plan sur trois ans présentait les stratégies envisagées dans le but d'améliorer la récupération de ces types d'appareils pour des investissements obligatoires totalisant 3 274 167\$.



### An 1 du plan de redressement (2024)

### Principales actions

- Acquisition des actifs de l'entreprise Electrobac: Cette acquisition a permis une meilleure intégration de ces quelque 200 bacs intelligents à notre réseau de points de dépôt officiels. Installés dans des lieux fréquentés au quotidien épiceries, écoles, immeubles à bureaux, stations de métro, etc. ces «électrobacs » facilitent l'accès à notre programme. Étant désormais propriétaires de ces infrastructures, nous sommes en meilleure posture pour en faire la promotion et ainsi encourager la récupération des cellulaires et autres petits appareils électroniques. Cette intégration a aussi permis d'inclure dans notre programme d'échantillonnage les produits récupérés dans les électrobacs et d'améliorer la comptabilisation des petits appareils.
- Lancement d'une campagne publicitaire spéciale: Nous avons lancé une campagne publicitaire numérique visant spécifiquement à promouvoir les électrobacs et la récupération des petits appareils électroniques, notamment les cellulaires (voir la page 7 pour plus de détails).
- Optimisation du programme d'échantillonnage: Compte tenu des nombreux changements technologiques, dont la miniaturisation des appareils, le processus a été revu pour en optimiser l'exécution et le contrôle. Une firme indépendante a été mandatée pour procéder aux activités d'échantillonnage dont les résultats nous permettent de calculer les quantités récupérées et les taux de récupération.

### Résultats et calcul des investissements obligatoires additionnels requis

Tous les taux de récupération de 2024 ont atteint les cibles prescrites, sauf dans la catégorie 5. Il s'agit donc de la seule catégorie pour laquelle des investissements obligatoires additionnels auraient pu être requis. Cependant, conformément au Règlement, aucun investissement obligatoire additionnel n'est nécessaire, puisque le taux de récupération de 2024 s'est amélioré par rapport à celui de 2023, passant de 5,1% à 13,8%.

### Tableau récapitulatif

Le tableau suivant présente par catégorie de produits la répartition sur trois ans des investissements obligatoires ainsi que les dépenses réelles de 2024.

	Investissements obligatoires	Dépenses réelles	Atteinte des taux prescrits	Investis: plan	
	initiaux²	2024	2024	2025	2026
Catégorie de produits	3 274 167 \$	1 256 514 \$		1 238 773 \$	778 880 \$
1- Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et tablettes	46 980 \$	837\$	Oui Aucun investissement additionnel requis		
4-Appareils cellulaires, téléphones conventionnels, téléavertisseurs et répondeurs téléphoniques	410 856 \$	159 861 \$	Oui Aucun investissement additionnel requis		
5-Systèmes audio/vidéo portables/ personnels	2 816 331 \$	1 095 816 \$	Non Aucun investissement additionnel requis³		

<sup>2.</sup> Calculés en fonction des taux atteints en 2023.

### Conclusion

Nous sommes très fiers du travail accompli en 2024 et de l'impact de nos efforts sur les taux de récupération. Malgré les nombreux défis rencontrés, les actions entreprises dans le cadre du plan de redressement ont porté fruits. Nous poursuivrons sur cette lancée en 2025.

<sup>3.</sup> Conformément au Règlement, même si une cible prescrite n'est pas atteinte, aucun investissement additionnel n'est requis si le taux atteint est supérieur au taux atteint l'année précédente.

# Bilan financier

au 31 décembre 2024 - audité par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

En 2024, l'ARPE-Québec a enregistré un déficit planifié et a puisé dans la réserve afin de couvrir ses coûts.

Produits	
Frais de récupération Autres revenus Intérêts	17 138 329 \$ 46 603 1 064 666
	18 249 598

Charges	
Coûts directs d'exploitation	
Transformation Collecte Transport et entreposage	8 886 650 1 704 032 5 303 714
	15 894 396
Autres charges	
Sensibilisation et communications Administration Indemnité financière versée au gouvernement Coûts associés à l'application du nouveau Règlement Obligation réglementaire d'investissement (pénalités)	2 815 033 3 747 171 30 687 14 011 (214 597) <sup>4</sup>
	6 392 305
	22 286 701

Excédent des produits par rapport aux charges	(4 037 103) \$

Réserve financière⁵	
Solde à l'ouverture de l'exercice Excédent des produits par rapport aux charges	27 781 431 (4 037 103)
Solde à la clôture de l'exercice	23 744 328 \$

<sup>4.</sup> Montant résultant de l'ajustement des investissements obligatoires estimés pour 2023 en fonction du montant réel et de l'estimation au 31 décembre 2024 d'un potentiel investissement obligatoire pour 2024. S'il y a lieu, le montant réel de cet investissement obligatoire additionnel sera calculé en fonction des taux de récupération atteints en 2024, lesquels sont connus et audités au printemps 2025, puis le tout sera soumis à l'approbation de RECYC-QUÉBEC.

<sup>5.</sup> En vertu de l'Entente avec RECYC-QUÉBEC en vigueur en 2024, l'ARPE-Québec doit constituer une réserve financière suffisante au maintien du programme et à l'obligation réglementaire d'investissement.

